



ADDITIFS Pour encres UV LO & LM

Nous vous présentons ici un ensemble de produits permettant une adaptation d'emploi des encres UV faible odeur et faible migration sur presses, en fonction des supports utilisés ou conditions spécifiques de tirage :

- pâte anti-tirante : pour abaisser le poisseux de l'encre,
- catalyseurs : pour améliorer la réactivité des encres UV,
- diluant réactif.

PATE ANTITACK

Réf. **71-470085-3** / 02FI896503

- Cette pâte permet par exemple d'adapter l'encre à des supports fragiles, évitant ainsi les risques d'arrachage.
- Elle est compatible avec le vernissage UV ultérieur de l'impression.

Dosage : 1 à 3 %
Conditionnement : Boîte de 10kg (Code Emballage **1090**)

PHOTOINITIATEUR

Réf. **81-470075-3** / 02FI896095

- Ce catalyseur est utilisé le plus souvent en cas de forte charge d'encre ou de vitesse d'impression très élevée :
- il est utilisable pour les impressions devant recevoir un vernissage UV,

Dosage : 1 à 3 %.
Conditionnement : Boîte de 2.5kg (code emballage **1200**)

DILUANT REACTIF

Réf. **81-470072-0** / 02UI006342

- Il permet de régler la viscosité d'une encre UV.
- Il est utilisable pour les impressions devant recevoir un vernissage UV.
- Lors d'une dilution importante, ajouter du catalyseur afin de ne pas diminuer la réactivité de l'encre.

Dosage : 1 à 3 % maximum.
Conditionnement : Boîte de 1kg (Code Emballage **1180**)

Ces informations sont basées sur notre expérience et sur des résultats obtenus en laboratoire avec les procédés et pour les types d'utilisation spécifiés. Etant donné la diversité des supports et des conditions d'impression, elles sont communiquées à titre indicatif, sans engagement ni garantie, et doivent faire l'objet de validations industrielles avant utilisation des produits. Dans le souci d'amélioration constante de nos produits, nous nous réservons le droit d'apporter toutes modifications à la composition de nos produits et au contenu de nos fiches techniques. Notre responsabilité est régie par nos conditions de vente.

Ces produits sont seulement utilisables sur la face de l'emballage alimentaire qui n'est pas en contact avec l'aliment, à conditions qu'ils soient appliqués en respectant à la fois les règles de bonnes pratiques (GMP: Good Manufacturing Practices) et les informations de la présente fiche technique. L'imprimeur, le transformateur et/ou l'emballer ont la responsabilité légale de s'assurer que l'emballage complet satisfait aux spécifications pré-citées et que les composants des encres et/ou vernis, ne migrent pas dans l'aliment à des teneurs supérieures aux exigences légales et industrielles.